

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 27 novembre 2023

Délibération N° 59

Objet : renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Exposé des motifs :

Pour rappel, la CCI Ille-et-Vilaine est tenue de publier des comptes consolidés (art 136 - loi 2003-706 du 01/08/2003). Le Code de Commerce prévoit, dans son article L823-2, la nomination de deux commissaires aux comptes.

La mission légale de commissariat aux comptes des cabinets Initia et Aditis s'est achevée le 31 décembre 2022.

Un nouveau marché a été lancé afin de renouveler la mission de co commissariat aux comptes pour les exercices 2023 à 2028, avec pour objet :

- la certification des comptes sociaux,
- la certification des comptes consolidés

Les offres Equation et Initia sont jugées mieux disantes pour un montant annuel d'honoraires de :

- Equation : 12 136 € HT

- Initia : 13 580 € HT

Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Générale de :

- nommer à la mission de co commissariat aux comptes pour les exercices 2023 à 2028 les cabinets Equation et Initia.
- autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de ces résolutions.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 14 novembre 2023.

Avis du Bureau :

Avis du Bureau réuni le 27 novembre 2023.

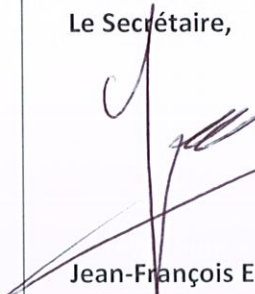
Délibération soumise au vote :

Quorum : 29
Exprimés : 38
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 38

Le Secrétaire,

Cachet

Le Président,


Jean-François Esnée

 **CCI ILLE-ET-VILAINE**
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 33 66 66


Jean-Philippe Crocq